

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE

14 et 15 juin 2018

VCEU

Déposé et défendu par le groupe l'Humain d'Abord PCF-FdG

GARANTIR L'OFFRE D'APPRENTISSAGE AGRICOLE EN AUVERGNE RHONE ALPES

Dans la région Auvergne Rhône Alpes, les 121 établissements agricoles accueillent près de 28 000 élèves, étudiants et apprentis. L'enseignement agricole public scolarise seulement 36,5 % des élèves mais accueille 72,5 % des apprentis. On compte également 2 556 apprentis dans les CFA agricoles publics, 486 au CFA du CNEAP et 366 au CFA des Maisons Familiales Rurales. Les apprentis sont répartis sur le territoire régional dans plus de 50 sites de formation différents.

Le projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », réformant entre autres l'apprentissage va entrer en discussion au Parlement. Ce projet de loi veut relancer l'apprentissage par la seule approche de marché en donnant aux branches professionnelles la responsabilité de son pilotage. Les Régions ne seront plus que des acteurs secondaires. Ce rôle minime dévolu aux Conseils régionaux avec des financements réduits ne permettra pas d'assurer l'indépendance, la neutralité et la viabilité des CFA Agricoles. En mettant de côté les Régions, l'Etat se prive aussi d'un pilotage fin et réactif de l'apprentissage sur les territoires, particulièrement en ce qui concerne l'apprentissage agricole.

Dans le projet de loi, les spécificités de l'enseignement agricole sont absentes et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est très peu cité. Les orientations données ont reçu un avis négatif de toutes les instances de concertation et posent de nombreuses difficultés notamment dans les secteurs qui relèvent du champ du Ministère de l'Agriculture.

Cette loi peut engendrer une désorganisation territoriale de l'enseignement agricole, avec un affaiblissement de son maillage territorial.

La régulation de la formation par les branches nous apparaît comme inadaptée. En effet, l'emploi en agriculture est fortement territorialisé et dépend des orientations techniques des exploitations agricoles. La fin de la régulation des Régions dans la création des CFA du monde agricole et le financement au contrat vont développer la concurrence entre établissements. Les centres, loin de participer à un développement de l'offre, seront condamnés à se partager l'existant. De plus, avec la tendance à la baisse des emplois agricoles, la mise en concurrence des établissements de formation ne créera pas d'emplois par une explosion de l'offre mais accroîtra les difficultés financières des différentes voies de formation de l'enseignement agricole.

La réforme est particulièrement dangereuse pour les petits CFA des zones rurales qui étaient financés par des heures de groupe et des subventions d'équilibre après un dialogue de gestion avec le Conseil Régional. Ces centres proposent pourtant des formations de proximité pour les jeunes. On peut légitimement craindre la disparition d'une offre de formation dans des pans

entiers de territoires (zones rurales, zones de montagne, quartiers sensibles) en raison d'un effectif faible d'apprentis (faiblesse des offres d'apprentissage et des candidatures potentielles de jeunes). L'Association des Régions de France estime que 700 CFA seraient menacés au niveau national dont 79 au niveau de notre région. Parmi eux, l'ensemble des CFA agricoles d'Auvergne Rhône Alpes.

L'actuel projet de loi met en danger le maillage territorial et l'existence même de l'apprentissage agricole.

Ainsi, nous proposons que notre assemblée formule le vœu suivant :

VOEU

Le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes, réuni en Assemblée Plénière les 14 et 15 juin 2018 demande au gouvernement :

1- La reconnaissance dans la loi du copilotage de l'apprentissage par la Région et les branches professionnelles ou la mise en place d'un « schéma régional des formations en alternance » décliné par des conventions d'objectifs et de moyens (COM) avec les branches.